

Séance du vendredi 04 mars 2016

Date de la convocation : 26 février 2016

**Membres en exercice :** 14  
*L'an deux mille seize et le quatre mars à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Bernard CHAMBARON*

**Présents :** 11  
**Représentés :** 1  
**Présents :** Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEIROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER

**Votants :** 12  
**Représentés :** Gilles ENGELVIN

**Excusés :**

**Absents :** Anne-Marie GRAFFOILLERE, Patrick BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES REHABILITATION "MAISON PREVOT" - DE\_2016\_010**

Monsieur le Maire expose la nécessité de travaux supplémentaires pour la réhabilitation de la "Maison Prévot"

Pour le lot n° 5 Menuiseries intérieures Les travaux supplémentaires s'élèvent à 3 400 € H.T

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter ces travaux supplémentaires
- charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour toutes les formalités.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 04 mars 2016

Date de la convocation : 26 février 2016

Membres en exercice :  
14

L'an deux mille seize et le quatre mars à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Bernard CHAMBARON

Présents : 11

**Présents :** Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Représentés: 1

Votants: 12

**Représentés:** Gilles ENGELVIN

**Excusés:**

**Absents:** Anne-Marie GRAFFOUILLERE, Patrick BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: Budget principal-Vote de crédits dans la limite de 25 % de l'investissement 2015 - DE\_2016\_011**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L.4311-1-1 pour les régions, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Il précise que le montant des crédits d'investissement ouverts pour l'exercice 2015 était de 799 619,58 € (hors chapitre 16 « emprunt et dettes assimilées »). C'est pourquoi, conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 199 904,89 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

**OP 12 - MATERIEL** Article 2313 : Menuiseries Sanfloraines 922.24 € TTC

**OP 36 - Aménagement du terrain de foot** Article 2312 : Intersport 864.00 € TTC

**TOTAL** 1786.24 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour extrait conforme, le Maire,  
Bernard CHAMBARON

Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR  
Date de réception de l'AR: 10/03/2016  
015-211502315-20160304-DE-2016-011-DE



Séance du vendredi 04 mars 2016

Date de la convocation : 26 février 2016

**Membres en exercice :** 14  
*L'an deux mille seize et le quatre mars à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Bernard CHAMBARON*

**Présents :** 11  
**Représentés :** 1  
**Votants :** 12

**Présents :** Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER  
**Représentés :** Gilles ENGELVIN  
**Excusés :**  
**Absents :** Anne-Marie GRAFFOILLERE, Patrick BERTRAND  
**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau entre le Conseil Départemental du Cantal et la commune de Talizat - DE\_2016\_012**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier du 26 janvier 2016 du Conseil Départemental du Cantal relatif à la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 définissant le cadre juridique à l'assistance technique apportées aux collectivités locales pour le Département à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE).

Il expose que la commune est éligible à l'assistance technique mise à disposition par le Département pour l'exercice de sa compétence dans le domaine de l'alimentation en eau potable et/ou de l'assainissement collectif. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de convention qui prendra effet à sa signature et sera valable jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier.

- APPROUVE ce projet de convention avec le Conseil Départemental du Cantal
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention
- AUTORISE le Conseil Départemental à déléguer au Groupement d'Intérêt Public TERANA les prestations de prélèvements et d'analyses à la charge de la collectivité, liées aux obligations réglementaires en matière d'autosurveillance des équipements d'assainissement (bilans 24 H, contrôle du dispositif d'autosurveillance).

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 04 mars 2016

Date de la convocation : 26 février 2016

Membres en exercice :  
14

L'an deux mille seize et le quatre mars à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Bernard CHAMBARON

Présents : 11

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Représentés: 1

Votants: 12

Représentés: Gilles ENGELVIN

Excusés:

Absents: Anne-Marie GRAFFOILLERE, Patrick BERTRAND

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

Objet: FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2017-2018 -  
DE\_2016\_013

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2017-2018 dans le cadre du financement de l'opération " Voiries et chaussées du RD 404"

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Fonds Cantal Solidaire 69 913.50 euros

Autofinancement 163 131.50 euros

TOTAL 233 045.00 euros

Après en avoir délibéré par 12 voix pour, le Conseil Municipal :

SOLLICITE auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Cantal solidaire 2017-18.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 04 mars 2016

Date de la convocation : 26 février 2016

Membres en exercice :  
14

L'an deux mille seize et le quatre mars à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Bernard CHAMBARON

Présents : 11

**Présents :** Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Représentés: 1

Votants: 12

**Représentés:** Gilles ENGELVIN

**Excusés:**

**Absents:** Anne-Marie GRAFFOILLERE, Patrick BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

Objet: FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2017-2018 -  
DE\_2016\_013

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2017-2018 dans le cadre du financement de l'opération " Voiries et chaussées du RD 404"

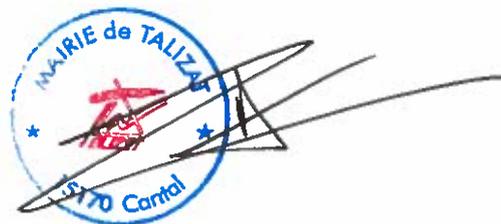
Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Fonds Cantal Solidaire	69 913.50 euros
Autofinancement	163 131.50 euros
TOTAL	233 045.00 euros

Après en avoir délibéré par 12 voix pour, le Conseil Municipal :

SOLLICITE auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Cantal solidaire 2017-18.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 04 mars 2016

Date de la convocation : 26 février 2016

**Membres en exercice :** 14  
*L'an deux mille seize et le quatre mars à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Bernard CHAMBARON*

**Présents :** 11  
**Représentés :** 1  
**Votants :** 12

**Présents :** Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER  
**Représentés :** Gilles ENGELVIN  
**Excusés :**  
**Absents :** Anne-Marie GRAFFOILLERE, Patrick BERTRAND  
**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2017-2018 -  
DE\_2016\_014**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du titre du fonds Cantal Solidaire 2017-2018 dans le cadre du financement de l'opération " Aménagement des abords de l'Auberge"

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Fonds Cantal solidaire (1ère tranche 68 170 €)	20 451 €
( 2ème tranche 119 330 €)	35 799 €
Total	56 250 €
Autofinancement	131 250 €
Total	187 500 €

Après en avoir délibéré par 12 voix pour, le Conseil Municipal :

SOLLICITE auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2017-2018.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard CHAMBARON

